La Commission recommandait l'établissement d'un conseil qui servirait de lien entre le gouvernement provincial et chacun des secteurs universitaire et collégial. Contrairement au Comité des affaires universitaires, ces conseils jouiraient de certains pouvoirs exécutifs, c'est-à-dire qu'ils conseilleraient le gouvernement sur le montant global des fonds nécessaires, qu'ils alloueraient et répartiraient les fonds aux collèges et aux universités en se fondant sur une base déterminée, et qu'ils planifieraient et coordonneraient l'expansion en général. Ils constitueraient des corps publics, formés de profanes et de représentants d'institutions, et ils tiendraient des réunions publiques.

Afin de favoriser une coordination d'ensemble, un comité consultatif sur l'enseignement postsecondaire serait mis sur pied.

Le rapport recommandait de séparer les versements de fonds destinés à la recherche et à l'enseignement dans les universités, et il suggérait que les institutions religieuses reçoivent la même aide financière que les institutions la ques (les premières en reçoivent actuellement 50 pour cent).

Le rapport soulignait la nécessité d'établir un meilleur équilibre français-anglais et stipulait que tous les programmes postsecondaires actuellement offerts en anglais devraient aussi l'être en français le plus tôt possible.

Les recommandations du rapport n'ont pas encore été mises en application.

En 1973, l'Université luthérienne de Waterloo cessa d'être affiliée à l'Église luthérienne et, à l'instar de l'Université Wilfrid Laurier, devint une institution provinciale subventionnée à même les fonds publics. Il existe 22 collèges communautaires, connus sous le nom de collèges d'arts appliqués et de technologie. De plus, il y a quatre collèges de techniques agricoles et une école d'horticulture.